

Créer une AMAP

Qu'est-ce que c'est ?

L'AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (marque déposée), dont l'objet principal est de "mettre en lien paysans et consommateurs, afin de créer un partenariat pour permettre aux premiers de bien vivre de leur production et de pérenniser leur métier et aux seconds de s'alimenter bien et local".

Le principe est simple :

- Chaque semaine, l'agriculteur s'engage à livrer à un coût équitable à chaque membre de l'AMAP un "panier" de fruits et légumes de saison de sa propre production et cultivés localement. Il est aussi possible de créer une AMAP pour du pain, de la viande, du poisson, du fromage, etc.
- Les membres de l'AMAP s'engagent à pré-acheter au début de saison une part de la production pendant une durée qui peut aller de 6 mois à 1 an (en fonction des saisonnalités et des types de produits). Cela permet de pré-financer la production, ce qui est une vraie sécurité pour le paysan, surtout face aux aléas naturels.
- Chaque membre va aussi s'impliquer dans le fonctionnement de l'AMAP, et s'engage à participer à des activités communes, comme des visites à la ferme, afin de (re)découvrir les processus de production agricole, la vie de l'agriculteur, etc.

Pourquoi adhère-t-on à une AMAP ?

On devient membre d'une AMAP principalement pour des raisons de santé, puisque les aliments doivent être sans traitements chimiques, mais aussi par solidarité avec le monde paysan, pour la proximité et le lien avec l'agriculteur, pour consommer "local", et enfin pour faire un acte politique, citoyen, social, et pour l'environnement.

Les autres "paniers"

Il existe aussi de nombreux groupes paysans/consommateurs créés sous d'autres dénominations (Paniers bio, Jardins de cocagne, Panier paysan, etc.), tout en appliquant certains des objectifs et principes des AMAP, mais aussi en faisant acte de beaucoup de créativité dans leur fonctionnement. Certains sont des jardins collectifs à vocation d'insertion sociale (www.reseaucocagne.asso.fr), d'autres associent plusieurs producteurs biologiques afin de soutenir la filière (www.lespaniersduvaldeloire.fr), d'autres enfin, sont développés par des distributeurs, donc sans contact avec le producteur et souvent des produits venant de loin (www.campanier.com, www.lavieclaire.com, etc).

Quelques grands principes de l'AMAP

Le réseau des AMAP a édité une Charte de 18 principes que chaque AMAP s'engage à respecter dans un certain délai (certains principes sont plus longs à mettre en place). Parmi ces principes, on trouve :

- **La qualité** : l'équivalent du bio est demandé à l'agriculteur (soit par la certification, soit par le respect de la Charte de l'agriculture paysanne – www.confederationpaysanne.org). Si besoin, l'agriculteur s'engage dans un délai raisonnable à changer ses pratiques.
- **La proximité entre le producteur et le consommateur** : cela permet l'établissement d'un lien (ce qui, au passage, évite aussi le transport des aliments) ;



- **Le principe de responsabilité** : on devient responsable de son agriculteur et de son alimentation (j'ai besoin de mon agriculteur pour me nourrir donc je m'engage à payer le fruit de son travail à son juste coût);
 - **La transparence des prix** : le prix des aliments correspond au travail effectué par l'agriculteur. Il ne dépend pas, comme cela se passe habituellement, de l'offre et de la demande, ni des aides publiques faites aux agriculteurs.
 - **Un prix abordable** : pas d'emballage (jusqu'à 20 % du coût d'un produit), pas de transports, pas ou peu d'engrais... Un panier coûte chaque semaine entre 10 et 15 euros pour 2 personnes.
- Pour connaître tous les principes de la Charte des AMAP : <http://alliancepec.free.fr/Webamap>

Les avantages de l'AMAP

Environnement et santé : ils sont évidents, l'agriculteur devant s'engager vers une agriculture la plus écologique possible (**type bio - voir la fiche Cantine biologique**). D'autre part, la provenance locale des denrées limite les transports.

■ **Social et solidaire** : l'AMAP préserve l'existence et la continuité des fermes de proximité et l'agriculteur pérennise son emploi et vit dignement de son travail, qui devient plus attractif. L'AMAP aide à l'installation de jeunes, et à l'accès à une alimentation de qualité à un coût abordable...

■ **Economique** : l'AMAP donne accès à des conditions de vie et de travail décentes pour l'agriculteur, souvent dépendant et malmené par la grande distribution aux exigences exorbitantes. Et l'AMAP est créatrice d'emploi, car cultiver bio demande un agriculteur pour 2 hectares (60 paniers) contre 3 personnes pour 250 hectares en agriculture conventionnelle.

■ **Consommation** : L'AMAP permet de se réappropriier l'acte de se nourrir et d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informé de leur origine et de la façon dont ils ont été produits, comment ils poussent, en quelle saison. Elle permet de connaître des fruits et légumes moins classiques, et d'apprendre la vraie valeur des aliments et du travail de l'agriculteur.

La réalisation de l'AMAP

Bénévolat

Il est bon de préciser que l'AMAP va fonctionner grâce à l'implication de tous ces adhérents et de l'agriculteur : les premiers devront faire vivre l'association, se relayer pour recevoir et faire la distribution des paniers sur un lieu dédié, organiser avec l'agriculteur des rencontres, des visites de la ferme, etc. Bref, donner un peu de son temps chacun à son tour. Contraignant ? L'AMAP est aussi un lieu de convivialité et de partage. Elle permet de sortir du rôle de simple consommateur pour devenir acteur. Celui qui ne s'implique pas doit laisser sa place à des personnes plus motivées. Mais comme intégrer une AMAP est un choix, il semble que le manque d'implication soit assez marginal.



Vos interlocuteurs

Ce seront principalement l'association Alliance Provence, première AMAP créée en France et propriétaire de la marque "AMAP" et de la Charte des AMAP, mais aussi, s'il existe, le réseau des AMAP de votre région qui coordonne les AMAP locales. Votre AMAP restera autonome, en dehors des 18 principes à respecter, mais ces structures vous aideront à créer votre AMAP, à trouver un agriculteur, à signer les contrats, etc.

La commune peut contribuer à la création d'une AMAP, même si ce n'est pas fréquent. Elle peut aussi simplement fournir un local, voir même aider à l'achat de terres pour installer un agriculteur. Le manque de terre ou leur prix trop élevé est fréquent aux abords des villes !

D'autres collectivités locales peuvent trouver un intérêt à soutenir votre projet. Par exemple, le Conseil Régional d'Ile de France soutient le réseau des AMAP d'Ile de France.

Les étapes clés de la création d'une AMAP

■ **Constituer un groupe pour démarrer le projet** : il grossira par la suite grâce aux nouvelles adhésions. Quelle taille doit avoir une AMAP ? Les AMAP tournent autour de 60 adhérents. Mais on peut commencer à 6 ! En fait tout dépend de la taille de l'exploitation agricole. Et la taille doit permettre à la fois le maintien d'un lien avec l'agriculteur et l'aider à son indépendance financière. L'agriculteur doit y trouver son compte, pour avoir envie de s'engager totalement. En fonction du nombre d'adhérents, celui-ci continuera en parallèle ses autres activités (marchés, grandes surfaces, etc). L'augmentation peut être progressive. Mais pas d'inquiétude, la plupart des AMAP ont une liste d'attente d'adhérents !

■ **Recruter des adhérents** : cela peut se faire via les amis et voisins, en mettant des affichettes en mairie et à l'école des enfants, mais aussi via le réseau AMAP, les réseaux associatifs de protection de l'environnement, de la santé, des consommateurs, les médias locaux, etc.

■ **Formaliser le projet** : cela se fait avec l'aide du réseau régional des AMAP ou à défaut avec Alliance Provence, qui vous aidera dans les étapes suivantes.

■ **Présenter le projet aux adhérents** : c'est généralement une autre AMAP, bien au fait du sujet, qui vient présenter le concept lors d'une réunion.

■ **Rechercher un producteur local** : le réseau, mais aussi les filières biologique et paysanne, peuvent vous aider. Il doit pratiquer une agriculture écologique proche du bio ou ne pas être réticent à s'y mettre progressivement (un délai lui sera octroyé). Parfois, il sera nécessaire de trouver des terres à proximité de votre commune, si besoin avec l'aide de la commune, qui, rappelons le, est maître de la détermination des zones agricoles de son territoire, ou avec l'aide d'associations (comme Terre de Liens).

■ **Constituer une association loi 1901** : cette structure juridique est nécessaire car plusieurs contrats vont être signés - un contrat entre l'AMAP et l'agriculteur (ou le producteur) qui définit votre relation, les produits, leur nature, leur prix, les livraisons, etc. ; et un contrat entre l'agriculteur et chaque adhérent de l'AMAP afin de définir la période d'engagement, le mode de paiement, etc.

Trouver les sources d'informations

- <http://alliancepec.free.fr/Webamap> : site des AMAP, créées par Alliance Provence : vous trouverez sur ce site toutes les étapes pour réaliser une AMAP.
- www.allianceprovence.org : site de l'AMAP Provence Alpes Côtes d'azur, Alliance Provence
- www.amap-idf.org : site de l'AMAP Ile de France – là aussi beaucoup d'informations pour créer votre AMAP.
- Pour trouver votre AMAP régionale ou proche de chez vous : <http://alliancepec.free.fr/Webamap> présente une carte de France des AMAP (suivre le lien "où trouver une AMAP").
- www.terredeliens.org : magnifique projet associatif qui aide à trouver et à financer des terres agricoles.
- Et bien sûr la filière agricole biologique et paysanne (voir la fiche "cantine biologique").

